

très-Chrétienne, Charles Gravier, Comte de Vergennes, Conseiller en tous les Conseils, Commandeur de ses Ordres, Conseiller d'Etat, Ministre & Secrétaire d'Etat, des Commandemens & Finances de Sa dite Majesté, pour le département des affaires étrangères; lesquels après s'être communiqué réciproquement les pouvoirs dont ils étoient revêtus, sont convenus des Articles Préliminaires qui suivent.

A R T I C L E I.

Aussitôt que les Préliminaires seront signés & ratifiés, la sincere amitié entre S. M. Britannique & S. M. très-Chrétienne, entre leurs Royaumes, leurs Etats & leurs sujets, par mer, par terre & dans toutes les parties du monde, sera rétablie. Il sera envoyé des ordres aux armées & escadres, ainsi qu'aux sujets des deux Puissances, de cesser toutes hostilités, de vivre dans une parfaite union, oubliant le passé suivant les ordres, & à l'exemple de leurs Souverains; & pour l'exécution de cet Article, il sera expédié des passe-ports de part & d'autre aux Bâtimens des deux Nations, qui seront envoyés pour en apporter la nouvelle dans les différentes possessions desdites puissances.

2. S. M. le Roi de la Grande-Bretagne gardera, en pleine propriété, l'isle de Terre-